

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Denis GALLICE - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLA-J-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Eric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAINE - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 21 Février 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DEV 005-061/14/CC**

### **■ Attribution d'une subvention à l'aéroport Marseille Provence pour l'organisation du Congrès Routes Europe 2014 et approbation d'une convention DPEATSV 14/11015/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'aéroport Marseille Provence accueillera du 6 au 8 avril 2014 la convention d'affaires « Routes Europe », un évènement annuel qui marque le point d'orgue des négociations entre les compagnies aériennes et les grands aéroports européens, avec la présence de plus de 1000 décideurs du ciel et la tenue de plus de 4 000 rendez-vous d'affaires, au cours desquels se décideront les prochains réseaux aériens. 100 compagnies aériennes et 300 aéroports seront représentés.

L'évènement se déroulera à l'aéroport et au Centre des Congrès du Palais du Pharo.

Cet évènement constitue aussi un moment privilégié pour mettre en avant les nouveaux atouts et les nouvelles ambitions de notre territoire, dans les domaines de l'économie et du tourisme en particulier.

Les retombées attendues sont évidentes, évidemment pour permettre l'accélération de projets d'ouverture de lignes dans notre aéroport, mais aussi pour développer la notoriété à l'international du territoire de Marseille Provence auprès des nombreux décideurs participants à cet évènement. 2500 nuitées d'hôtel sont prévues durant la convention « Routes Europe ».

Les conventions d'affaires « Routes » sont organisées dans le monde entier, avec la convention mondiale « World Routes », et les conventions régionales « Routes America », « Routes Asia », « Routes Africa », « Routes CEI » et donc « Routes Europe ».

<http://www.routesonline.com/events/>

Les précédentes conventions européennes ont eu lieu notamment à Prague, Varsovie, Porto, Budapest et Toulouse. Celle de 2015 aura lieu à Aberdeen en Ecosse. Le site de la convention « Routes Europe 2014 » peut être consulté à cette adresse.

<http://www.routesonline.com/events/165/routes-europe-2014/>

L'aéroport Marseille Provence, qui a accueilli en 2013 plus de 8 millions de passagers, constitue pour notre territoire un pilier de son développement économique et de son attractivité. Les dépenses des visiteurs aériens sur le territoire ont été évaluées à plus d'un milliard d'euros en 2012. Et la filière aéronautique dans lequel l'aéroport s'insère est un des principaux employeurs de l'agglomération, avec 45 000 emplois.

Le développement spectaculaire de notre aéroport au cours de ces dernières années, avec une accessibilité renforcée grâce à un doublement des lignes directes entre 2006 et 2013, a notamment été rendu possible par le soutien de ses partenaires des collectivités territoriales, lui permettant d'entreprendre plus efficacement ses démarches auprès des compagnies aériennes afin de les convaincre d'investir à Marseille Provence, dans un contexte de concurrence exacerbée avec les autres aéroports et territoires.

Les objectifs poursuivis pour l'organisation de ce congrès « Routes Europe » à Marseille sont donc parfaitement conformes à ceux poursuivis par MPM en matière de développement du territoire.

**Signé le 21 Février 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014**

Les collectivités suivantes ont déjà décidé d'aider la tenue de cette grande convention d'affaires : le Conseil Général, le Conseil Régional et la Ville de Marseille. La ville de Marseille a déjà délibéré une participation de 70 000 euros. Le Conseil Général et Régional doivent délibérer chacun pour leur part sur 100 000 euros en même temps que la Communauté Urbaine.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de 40 000 euros à l'aéroport Marseille Provence pour l'organisation du Congrès Routes Europe 2014. Une convention définit les modalités de versement de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- l'intérêt pour le rayonnement du territoire communautaire de la tenue de la convention d'affaires « Routes Europe 2014 »

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de quarante mille euros à l'aéroport Marseille Provence pour l'organisation du Congrès « Routes Europe 2014 ».

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'aéroport Marseille Provence.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2014 de la Communauté Urbaine, Sous politique B 330, Nature 6743, Fonction 90.

Pour Visa  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI